

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/061/DEL/8.8

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Date de convocation : 26/02/2025 | Nombre de Membres en exercice : 29 |
| Nombre de Membres présents : 24 | Nombre de pouvoirs : 5 |
| Nombre de suffrages exprimés : 29 | Votes pour : 29 |
| Votes Contre : 0 | Abstention : |

Objet : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des maires de France (AMF), en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisées pour accompagner la population frappée par cet événement climatique dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la ville d'Eu tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

.../...

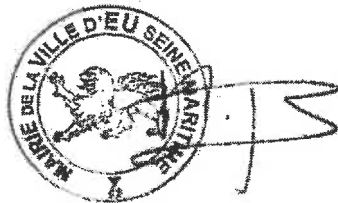
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte à hauteur de 500 € (sous forme de don) versés à la Protection civile.
- approuve ce soutien à la population de Mayotte et habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

A handwritten signature in black ink, which appears to be "SR", written over a faint circular stamp or background.